



Commune de Loos-en-Gohelle
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse
Restructuration et extension de la médiathèque de Loos-en-Gohelle

Maître d'ouvrage

Mairie de Loos-en-Gohelle – 1 Place de la République – 62750 Loos-en-Gohelle
Tél. : 03 21 69 88 77

Date de publication : 26 juin 2026
Date limite de remise des candidatures : vendredi 17 juillet 2026 à 16h

Article 1 – Objet du marché

Avis d'appel à candidature : concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre des dispositions des articles R-2172-2 et suivants du Code de la Commande Publique pour la réhabilitation de la médiathèque de Loos-en-Gohelle pour le compte de la commune de Loos-en-Gohelle : mission de base pour les opérations de construction neuve de bâtiment (ESQ, AVP, PRO/DCE, Synthèse des plans d'exécution, ACT, DET, AOR) et les missions complémentaires suivantes :

- DIAG diagnostic
- CSSI Coordination Système de Sécurité Incendie

En option, sera proposée la mission :

- Co-construction et appropriation citoyenne du projet

Date prévisionnelle de début de la mission du maître d'œuvre : avril 2027

Date prévisionnelle de début des travaux : été 2028

Code CPV : Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie, services d'inspection. (71000000)

Article 2 – Contexte de la collectivité

Loos-en-Gohelle est un territoire historiquement rural mais fortement empreint par 150 ans d'industrie minière. Située dans le bassin minier Nord-Pas de Calais, et plus précisément dans l'agglomération de Lens - Liévin, la ville s'est développée pendant une période de forte industrialisation autour de l'exploitation du charbon. Depuis la fin de l'exploitation minière, le territoire a conduit sa transition vers sa forme actuelle où on lui reconnaît une certaine exemplarité en matière de développement durable. Cette transformation a été marquée par trois phases principales :

- Une reconquête culturelle à partir des années 80, appuyée sur la valorisation du patrimoine culturel de la commune et son histoire ;
- De 1990 à 2001, l'élaboration de stratégies collectives traduites dans plusieurs documents aujourd'hui fondateurs : un diagnostic social et environnemental partagé dans le cadre de la révision du POS, une étude d'écologie urbaine basée sur une consultation publique qui définit les priorités d'intervention et surtout la signature en 2000 d'une Charte du Cadre de Vie qui structure un programme participatif d'amélioration et de préservation du cadre de vie ;
- A partir de cette date, plusieurs projets-phares fondent la transition du territoire : la naissance de la « Base 11/19 » avec l'installation du CPIE « La Chaîne des Terrils », de la Scène Nationale « Culture Commune », la création du CERDD et du CD2E ; ces derniers symbolisent un effet d'entraînement économique basé sur les écoactivités. Au-delà de Loos-en-Gohelle, la force socioculturelle est reconnue via l'inauguration en 2012 du Louvre-Lens, puis l'inscription du bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que « Paysage Culturel Évolatif ».

Depuis, la ville poursuit sa dynamique d'exemplarité basée sur un modèle de transition qui, au-delà des projets qui le composent, est marqué par une démarche systémique de conduite du changement

s'appuyant sur des processus de capacitation citoyenne, de responsabilisation, d'innovation et d'agencement d'acteurs et de compétences.

Ville d'expérimentation et d'interprétation du développement durable appliqué, Loos-en-Gohelle s'appuie sur la résilience, comme processus collectif, pour mettre en œuvre sa vision : celle de la transition d'un modèle non durable, hérité du passé, vers un modèle de développement respectueux de la biosphère, à structurer et à partager.

Article 3 – Description du projet

La médiathèque se situe au cœur du jardin public de Loos-en-Gohelle. Inaugurée en 1990, elle propose une programmation culturelle tout au long de l'année (venues d'auteurs, conférences, ateliers d'écriture, expositions, heures du conte, spectacles...).

La médiathèque est en connexion forte avec les autres services et bâtiments communaux (Espace de Vie Sociale, CCAS, centre jeunesse, mairie, écoles, résidences autonomie, petite enfance...).

Le projet de réhabilitation de la médiathèque de Loos-en-Gohelle s'inscrit dans une ambition municipale forte de renouvellement des équipements publics au service des habitants. Il vise à transformer la médiathèque existante en un équipement culturel, éducatif et social de nouvelle génération, pleinement adapté aux usages contemporains, aux enjeux d'inclusion et aux transitions en cours sur le territoire.

Au-delà d'une simple mise à niveau technique, l'opération porte une requalification globale du lieu, tant sur le plan fonctionnel qu'architectural, afin de proposer des espaces plus ouverts, modulables et accueillants, favorisant la diversité des pratiques (lecture, travail, médiation, rencontres, activités culturelles et sociales). Le projet s'inscrit également dans une logique de sobriété environnementale et de performance énergétique (référentiel REV3 – Région Hauts-de-France).

Surfaces prévisionnelles

La surface de l'existant est de 712 m² sur deux niveaux partiels, pour une parcelle de 1 726 m². L'existant est à étendre pour développer 964 m² de surface de plancher estimée dont :

- 88 m² de SP d'accueil
- 418 m² SP d'espaces publics documentaires
- 241 m² SP d'espace d'animation
- 172 m² SP d'administration

Espace du récit immersif

Le projet intègre notamment un espace du récit immersif destiné à accueillir délégations, groupes scolaires et grand public. Lieu de mémoire vivante autant que d'anticipation, cet espace a vocation à raconter, à travers des dispositifs numériques et sensoriels, l'histoire singulière des transitions du territoire. Modulable, il pourra se transformer en petit auditorium pour des spectacles, projections ou conférences. Il intégrera également un dispositif participatif permettant de collecter et restituer la parole des habitants et des visiteurs, faisant du récit territorial un bien commun en perpétuelle construction.

Enveloppe financière prévisionnelle

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 2 200 000 € HT, hors honoraires et frais annexes. Cette enveloppe constitue un objectif de maîtrise économique pour l'équipe de maîtrise d'œuvre, qui devra veiller à la compatibilité du projet avec les capacités financières de la collectivité, dans une logique d'optimisation du coût global.

Démarche participative

Parfaitement inscrit dans les pratiques participatives initiées de longue date à Loos-en-Gohelle, le projet de la médiathèque fait l'objet d'une démarche d'association étroite de la population, et cela depuis la phase de programmation.

Article 4 – Objectifs

Une médiathèque adaptée aux nouveaux usages

L'équipement actuel ne dispose pas de véritable espace d'animation, ni de lieu de rencontre proposant des conditions optimales d'accueil et d'assise. La future médiathèque est à imaginer comme un tiers-lieu, permettant de répondre aux nouveaux besoins, en lien avec les autres services publics de la collectivité.

Le projet devra aboutir à des lieux s'adaptant à la variété des activités (modularité, complémentarité...) et apporter un soin particulier à la requalification des espaces publics à proximité, en intégrant les questions de sécurisation, d'accessibilité et de visibilité.

Une médiathèque répondant aux enjeux énergétiques et environnementaux

La ville de Loos-en-Gohelle est engagée dans une dynamique TEPOS 2050 (Territoire à Énergie POSitive). Le projet devra être exemplaire du point de vue environnemental et énergétique. Sans viser obligatoirement une labellisation ou une certification, une démarche de haute qualité environnementale sera mise en œuvre. Un niveau de performance énergétique Énergie Positive ou passif sera visé. Une démarche d'écoconception ou éco-rénovation sera mise en œuvre (matériaux naturels, biosourcés, recyclés...), avec une attention particulière apportée à l'économie circulaire.

Ce projet visera à s'inscrire dans la dynamique REV3 de la Région Hauts-de-France, avec une attention particulière apportée aux thématiques suivantes : performance énergétique, énergies renouvelables, éco-matériaux, usages, confort, santé, eau et biodiversité.

Une médiathèque lieu ressource de la résilience, incarnant le projet Loos Ville Pilote

Un des objectifs de ce projet est d'imaginer sur le territoire loosois des lieux permanents de narration, via divers outils en faveur de l'expression (l'écriture, le dessin, les vidéos, la BD, la radio, la chanson, le théâtre...) tout en contribuant à développer un axe formation permettant :

- de répondre à une demande grandissante d'apport d'expérience sur le modèle de transition loosois ;
- de développer une offre à destination des équipes d'élus, d'étudiants, de scientifiques en demande de partage d'expérience ;
- de renforcer le réseau de villes qui s'engagent dans la transition.

Article 5 – Renseignements

Le marché sera conclu soit avec un candidat unique soit avec des candidats groupés. En cas de groupement, le maître d'ouvrage imposera lors de la signature du marché une forme de groupement de type conjoint avec solidarité du mandataire. Le mandataire sera un architecte.

L'équipe de maîtrise d'œuvre doit comporter et justifier obligatoirement les compétences suivantes :

- En architecture (mandataire)
- En économie de la construction
- Études de fluides, thermique et SSI
- Ingénierie environnementale
- Études de structures
- Acoustique
- Design de services

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il est fait référence à des compétences et non à des corps de métiers. Elles peuvent être apportées par un ou plusieurs membres d'une même équipe. Le groupement devra justifier dès l'acte de candidature l'ensemble de ces compétences.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter un sous-dossier administratif et un sous-dossier références.

Le sous-dossier administratif doit comporter :

- La composition détaillée de l'équipe présentant son organisation, ses compétences, ses moyens en personnel, ses qualifications professionnelles et tous renseignements permettant d'apprécier les compétences du groupement (dont CV des intervenants). Un document de synthèse sous forme d'une planche A3 maximum au format PowerPoint est demandé.
- Une lettre de candidature renseignée, datée et signée (DC 1).
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-10 du Code de la Commande Publique (DC 1).
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire (DC 2).
- Les documents permettant d'identifier la ou les personnes physiques ayant le pouvoir d'engager le candidat (extrait Kbis).
- La déclaration indiquant le chiffre d'affaires global et la part concernant les prestations de maîtrise d'œuvre, réalisé au cours des trois derniers exercices (DC 2).
- Les moyens techniques et humains (rubrique G du DC 2).
- Pour les architectes : copie du document attestant leur capacité d'exercer en France.
- Le fichier excel joint pour présentation de la candidature et des références.

Le sous-dossier de références doit comporter :

- Un dossier d'œuvres représentant graphiquement et/ou photographiquement une sélection d'opérations de l'architecte (réalisées ou en études de moins de 5 ans) jugées les plus significatives au regard du programme. Ce dossier sera présenté sous forme de 3 planches A3 maximum au format PowerPoint.

Chaque référence devra mentionner : le programme, le contenu de la mission assurée, les membres de la maîtrise d'œuvre, la surface de plancher, le coût des travaux HT, l'année de livraison et les contacts au sein de la maîtrise d'ouvrage.

Article 6 – Procédure

Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, en référence aux dispositions des articles R-2162-15 et suivants du Code de la Commande Publique conduisant à :

- Sélectionner les candidats admis à négocier ;
- Procéder à une visite du site obligatoire avec les candidats retenus ;
- Retenir le ou les meilleur(s) projet(s) remis dans le respect de l'anonymat ;
- Négocier avec le ou les candidats retenus sur la base d'une offre technique et financière.

Nombre envisagé de participants : 3

Indemnités de concours

Prime de 18 000,00 € HT correspondant à une esquisse approfondie.

Jury

Les candidatures et les offres seront analysées par un jury dans les conditions fixées par les articles R 2166-17 et suivants du Code de la Commande Publique.

Critères d'évaluation des candidatures

Lors de l'analyse, seront écartées les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces constitutives demandées dans la présente publicité.

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Qualité et pertinence de l'expérience professionnelle sur des opérations similaires (montant et nature des travaux). Seules les références d'opérations réceptionnées ou en cours de réalisation seront prises en compte.
- Pertinence et adaptation des compétences et des moyens du groupement.
- Capacités financières des candidats appréciées au regard de la nature du projet.

Critères d'évaluation des offres

- La qualité de la réponse au programme : relation au site et parti esthétique, organisation fonctionnelle, qualité architecturale des espaces de vie, qualité environnementale (solutions techniques, matériaux, gestion de l'eau, etc.), adaptabilité.
- La méthodologie et philosophie d'implication des habitants et partenaires en phase conception et de chantier, ainsi que l'accompagnement proposé pour préparer la mise en service de l'équipement avec les futurs utilisateurs et les services de la ville.
- La compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle et l'approche en coût global.

Article 7 – Partenaires

Plusieurs partenaires sont d'ores et déjà associés à ce projet. Il s'agit notamment de :

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- La Région Hauts-de-France, dont la Direction Troisième Révolution Industrielle
- Le Département du Pas-de-Calais (Direction Adjointe de la Lecture Publique)
- La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin
- La Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais

Article 8 – Conditions de transmission et contacts

Les offres sont à transmettre par mail dans le délai précisé ci-dessous.

Date limite de remise des candidatures : vendredi 17 juillet 2026 à 16h

Date de publication de l'AAPC : 26 juin 2026

Contact administratif :

Violette CABAYE – Directrice administrative et financière – Mairie de Loos-en-Gohelle –
03 21 69 88 77 – violette.cabaye@loos-en-gohelle.fr

Contact technique :

Mélanie HENON – Responsable du pôle culturel – Mairie de Loos-en-Gohelle – 03 21
69 88 77 – melanie.henon@loos-en-gohelle.fr

Mairie de Loos-en-Gohelle – 1 Place de la République – 62750 Loos-en-Gohelle